

CHAPITRE II

La réalité spirituelle

1. *Subjectivité de l'objet en tant qu'esprit.* — Pour qu'il y ait connaissance spirituelle, *il faut que l'objet se résolve dans le sujet.* Telle est la loi qui se dégage de la nécessité où nous nous trouvons de nous assimiler tout ce qui est la réalité spirituelle pour la connaître, et que nous appellerons : *loi de la connaissance spirituelle.*

Les objets de la connaissance spirituelle se divisent généralement en deux classes : d'une part les hommes, les êtres doués d'intelligence, en un mot les sujets ; de l'autre les faits spirituels, les œuvres de l'esprit qui présupposent un sujet spirituel. Cette distinction s'évanouit du reste quand on réfléchit, si la réflexion n'est pas empirique mais appartient au contraire à la philosophie qui commence avec le doute sur les croyances acceptées sans examen par la pensée ordinaire. Un tel classement cesse d'être admissible en effet dès que la nature des faits spirituels, qui y sont distingués des sujets proprement dits, vient à être considérée.

Nous distinguons par exemple entre la science des hommes (c'est-à-dire la science qui est déterminée historiquement et appartient à un sujet déterminé au cours de l'histoire) de la Science proprement dite. Il en est de même de la langue parlée qui, tout en étant un produit historique, se détache peu à peu de chacun des individus isolés dont elle est d'abord le mode particulier de communication pour devenir l'idiome d'un peuple : cette langue parlée, l'esprit arrive même à l'abstraire de toute connexité